

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET
DES FINANCES**
MINISTRY OF ECONOMY AND
FINANCES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL – PATRIE
REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE – WORK –
FATHERLAND

**DIRECTION DE LA STATISTIQUE
ET DE LA COMPTABILITE
NATIONALE**
DEPARTMENT OF STATISTICS AND
NATIONAL ACCOUNTS

**PROJET D'HARMONISATION DES INDICES DE PRIX
DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC
COMPOSANTE ENQUETE**

MANUEL DE DENOMBREMENT DES MENAGES

Yaoundé, mai 2000.

DENOMBREMENT DES UNITES PRIMAIRES DE SONDAGE

Commentaires sur les questionnaires

L'objectif est de dénombrer les logements et les ménages inclus dans chacune des 252 Unités Primaires, dont 126 dans chaque ville, qui seront tirées au 1^{er} degré.

Ce dénombrement s'effectue dans chaque UP à l'aide d'un cahier qui comprend deux types de questionnaires :

- un questionnaire principal (CQ92) qui permet de dresser la liste des logements et des ménages. L'ensemble des variables de ce questionnaire est réparti sur 2 pages (numérotées 1/2 et 2/2) présentées en format "paysage" et reliées par leurs petits côtés (droit et gauche respectivement).
- un questionnaire de contrôle (CQ91), qui constitue la couverture du cahier. Ce questionnaire rassemble des variables identifiantes, des totaux de contrôles et des informations relatives à la gestion (dates de collecte, vérification, saisie, correction et codes agents).

Une fiche séparée est également prévue pour faciliter le calcul des totaux de contrôle.

Un cahier comprenant une quinzaine de double-pages (soit 225 lignes au total) devrait être suffisant pour dénombrer la quasi totalité des UP.

Indications pour remplir le CQ 92

Un enquêteur dispose d'un croquis qui précise les limites de l'UP à dénombrer. Un premier parcours lui permet de partager cette UP en îlots (pâtés de maisons délimités par les rues dans les zones loties¹). Le dénombrement s'effectue îlot par îlot en "Z". L'enquêteur indique d'une (X) le point de départ correspondant au 1^{er} îlot. Chaque îlot reçoit un numéro qui sera reporté en col (5). *La numérotation des îlots est séquentielle au sein de l'UP* (Normalement une UP ne devrait pas contenir plus de 9 îlots ; un bac à 2 chiffres a toutefois été prévu par précaution).

L'enquêteur parcourt chaque îlot dans le sens des aiguilles d'une montre, après avoir choisi un "coin" comme point de départ. Sur son chemin il rencontre différentes "structures" ou "bâtiments". Ces structures ou bâtiments peuvent être des immeubles d'habitation, des bureaux ou des commerces, des concessions, de simples villas, maisons, cases ou baraques. La position de chaque bâtiment est mentionnée sur le croquis. Lorsqu'il quitte un îlot, il indique d'une flèche la direction de l'îlot suivant.

Chaque "bâtiment" reçoit un numéro en colonne(6) que l'on fait également figurer sur le croquis. *La numérotation des bâtiments est séquentielle dans l'îlot*. Un îlot ne devrait pas contenir plus de 99 bâtiments ; là encore un bac à 3 chiffres a été prévu par simple précaution.

L'enquêteur doit ensuite s'informer sur l'usage (ou la destination) de chaque bâtiment (col(7)) ainsi que sur le nombre de logements d'habitation "ordinaires" qu'il contient (col(8)).

¹ 1. Dans les zones non loties, on pourra utiliser aussi les pistes pour délimiter les îlots. Si cela s'avère impossible, partir du centre de la zone, et circuler en "spirale", dans le sens des aiguilles d'une montre.

Par "logement ordinaire" il faut entendre l'ensemble des pièces occupées par un "ménage ordinaire". On rappelle que les "ménages collectifs" (internats, casernes, etc.) ne font pas partie du champ de l'enquête. La définition du ménage ordinaire a été précisée dans les instructions aux enquêteurs.

Un bâtiment peut contenir 0, 1 ou plusieurs logements d'habitation "ordinaires".

Un bâtiment peut être à usage exclusif d'habitation (modalité 1 en col (7)), à usage mixte (modalité 2) si l'on y trouve des logements d'habitation et des locaux réservés à d'autres usages (commerces, ateliers, bureaux etc.). Il peut également ne contenir aucun logement d'habitation, c'est-à-dire uniquement des bâtiments à usage professionnels, tels que boutique, atelier, etc. (usage "autre" modalité 3). Doivent également être inclus sous la modalité 3 les logements collectifs (internats, casernes, hôpitaux, etc.). Avant d'attribuer cette modalité, prendre garde à ce qu'aucun ménage ordinaire ne réside à demeure au sein du bâtiment ou de la "structure" (penser notamment au gardien célibataire ou au ménage assurant à demeure le gardiennage d'un bâtiment, d'un entrepôt, etc.)

Les informations à porter en colonnes (7) et (8) peuvent être obtenues assez rapidement en interrogeant un habitant des lieux visités (un habitant de l'immeuble, une personne résidant dans la concession, voire même un voisin).

L'enquêteur repère ensuite chaque logement et lui attribue un numéro séquentiel au sein du même bâtiment (col (9)). Il renseigne simultanément le type de logement (col (10)) en se référant à la nomenclature située dans la partie grisée au bas du questionnaire.

Le principe de numérotation des logements au sein d'un même bâtiment, d'une même concession doit être défini précisément lors de la formation des enquêteurs. Pour un immeuble d'habitation par exemple, on pourra procéder escalier par escalier, pour chaque escalier, palier par palier en commençant par le rez-de-chaussée (ou par le niveau inférieur si un logement s'y trouvait). Dans une concession, le logement n° 01 devrait être celui du ménage propriétaire (si évidemment celui-ci réside dans la concession), ou à défaut le logement le plus spacieux occupé par un locataire. Dans le cas de villas ou de maisons, ne pas oublier de compter le, ou les, logement(s) réservés à un gardien ou à un ménage de domestiques qui y vivent à demeure, indépendamment du ménage employeur.

L'enquêteur complète sur son croquis l'identification de chaque bâtiment en accolant au numéro de ce bâtiment le nombre de logements qu'il contient.

Exemples :

- **007/12** sur le croquis signifie que le bâtiment numéroté 007 dans l'îlot comprend 12 logements (on a alors col(6)=007, col(7)=1 ou 2 et col(8)=12).

- **023/01**, signifie que le bâtiment 023 ne comprend qu'un seul logement, que ce logement soit occupé ou vide (on a alors col(6)=023, col(8)=01 et col (7)=1 ou 2) ;

- **004/00**, signifie que le bâtiment 004 ne comprend aucun logement (on a alors col(6)=004, col(7)=3, et col(8)=blanc).

La colonne (11) permet de savoir si le logement est occupé (modalité1) ou vide (modalité 2), c'est-à-dire sans occupant aucun. On peut bien sûr trouver le cas d'un logement occupé par un ménage temporairement absent, pour diverses raisons (congé, travail, maladie, etc.) et pour une durée variable (inscrire alors la modalité 1). Une chambre à louer dans une cour peut être "vide" (non occupée) au moment du dénombrement (on inscrit alors la modalité 2). Il se pourra bien sûr que cette même chambre soit occupée au moment de l'enquête.

Les informations que l'on doit consigner dans les colonnes (12) à (19) concernent le ménage habitant le logement numéroté en col (9). *Ces informations doivent dans toute la mesure du possible être obtenues auprès d'une personne "bien informée"*, membre du ménage ou employée par le ménage. On cherchera bien sûr à interroger, de préférence, le Chef de Ménage ou son épouse. La personne qui répond à l'enquêteur est caractérisée en col(13).

En cas d'absence temporaire, l'enquêteur repasse à un autre moment de la journée, voire même le lendemain. Si, après 2 ou 3 visites, aucun contact n'a pu être établi, les informations pourront être obtenues en interrogeant un voisin (col(13)=6).

La modalité 7 en colonne (13), qui signifie qu'aucune personne n'a pu ou n'a voulu être interrogée, **ne doit être utilisée qu'à titre très exceptionnel**. Son emploi oblige à faire une observation que l'on signale en col(21). **La nationalité du CM, col(14), doit toujours être renseignée**, les colonnes (15) à (19) peuvent être laissées à blanc.

Outre le nom et le prénom du CM, les renseignements demandés pour chaque ménage concernent la nationalité du CM, la taille du ménage, le sexe, l'âge, le statut économique du CM, le statut d'occupation du logement.

Quelques précisions à leur sujet :

Col (14) Nationalité du CM

Cette variable doit être renseignée dans tous les cas, dès lors qu'un logement est habité. Cette variable est très importante puisqu'elle permet en effet de définir le champ des ménages à enquêter.

(CHAMP A ENQUETER <=> Col (14) = 1, 2)

Les ménages dont le CM est "autre étranger" (non africain, modalité 3) ou "personnel d'Organisation Internationale ou du Corps Diplomatique" (modalité 4) ne font pas partie du champ de l'enquête et seront donc écartés du tirage au 2^d degré *Attention toutefois à ne pas oublier le gardien célibataire ou le ménage de domestiques vivant à demeure dans un logement situé dans l'enceinte de la villa occupée par un tel CM*

La modalité "personnel OI ou CD" caractérise les CM ayant par exemple le statut d'expert d'une Organisation Internationale (Nations unies, Banque mondiale, BEAC, etc.) ou le statut de diplomate. *Un CM africain employé comme secrétaire ou gardien dans une ambassade doit être classé soit comme "national" (modalité 1), soit comme "autre africain" (modalité 2).*

Les informations relatives à la **taille du ménage ((col (15)) et à l'âge du CM (col (17))** seront regroupées en classes pour l'analyse . Il ne s'agit donc pas de passer trop de temps pour connaître la taille "exacte" à une personne près d'un "gros ménage" (12 ou 13 ? 15 ou 16 ?) ou pour connaître l'âge exact à 1 ou 2 ans près du CM. Cependant, l'enquêteur ne doit pas bâcler son travail pour autant.

S'agissant de la taille du ménage ("nombre total de membres"), l'enquêteur précise que les visiteurs occasionnels ne doivent pas être pris en compte;

Col (18) Statut économique du CM

Un questionnaire élémentaire "classique" permettra, en général, de renseigner assez rapidement cette caractéristique "complexe".

Exemple de questionnaire élémentaire (à titre tout à fait indicatif)

Le CM travaille-t-il ?

Si oui, est-il : salarié ?

Si oui de qui ? ("Etat" ? "Privé" ?)

P modalité 1 et 2

indépendant ? (avec ou sans employé ?)

P modalité 3

aide t-il quelqu'un de ce ménage ?

P modalité 4

Si non, est-il : chômeur ?

P modalité 5

retraité ? (voir l'âge en col (17) pour cohérence)

P modalité 6

femme au foyer ? (col (16)= 2 bien sûr !)

P modalité 7

autre ? (étudiant, invalide,...)

P modalité 8

Col (19) Statut d'occupation du logement

Une première question permet de savoir si le CM est propriétaire ou copropriétaire (modalité 1) ou locataire des lieux. Si la réponse spontanée est "locataire", l'enquêteur devra s'assurer qu'il s'agit bien d'une location payante (modalité 2) et non d'un usage gratuit (modalité 3), d'une location vente (modalité 4) ou d'un autre statut (modalité 5).

Col (20) Résultat de l'entrevue

L'enquêteur précise dans cette colonne le résultat de son entrevue avec le ménage.

Remarque : si la source d'information mentionnée en colonne (13) est :

- "un voisin" (col(13)=6), on peut avoir col(20)=5 ou 6
- "aucune" (col(13)=7), on peut avoir col(20)=3, 4, 5, ou 6

Col (21) N° d'observation

Chaque observation doit être signalée par un numéro. Ce numéro sera saisi. La numérotation est séquentielle dans l'UP.

L'enquêteur formule une observation s'il pense notamment que de sérieuses difficultés sont à craindre au cas où le hasard ferait que le ménage soit inclus dans l'échantillon. *Une telle observation peut permettre aux responsables de l'enquête d'anticiper et de prévoir une démarche appropriée pour contrer ces difficultés. Elle ne peut en aucun cas être utilisée pour écarter d'office du tirage un ménage que l'on jugerait "difficile à enquêter" !*

Le n° de ligne porté en col (4), qui est un numéro séquentiel dans l'UP, doit être rappelé en col(22). Ce rappel est destiné à éviter les décalages et donc les erreurs de lecture et de saisie. Un test sera effectué à la saisie, sur l'identité ligne à ligne des informations contenues en col(4) et en col(22).

Enfin, l'enquêteur inscrit en colonne (23) toutes les informations qu'il jugera utile pour faciliter le repérage des logements et des ménages : adresse du bâtiment (N° de la rue et de la porte), n° d'escalier, n° d'étage pour un immeuble d'habitation, nom du propriétaire si le ménage est locataire (cette information peut être utile en cas de changement de locataire), nom de la boutique, du magasin attenant au logement, etc.

Indication pour remplir le CQ91

Les variables (2) à (5) sont des variables identifiantes.

Les données relatives à chaque UP doivent être disponibles dans la base de sondage et transcrites dans un listing que l'on utilisera pour renseigner ce questionnaire.

Case (2) : il s'agit du numéro séquentiel de l'UP dans la base de sondage

Case (3) : désigne le numéro séquentiel de l'UP dans l'échantillon qui est compris entre 01 et 126.

Case (4) : strate

Il y a 2 strates : zones loties et zones non loties

Case (5) : il s'agit du numéro séquentiel de l'UP dans sa strate.

Les variable (6) à (14) sont des variables de contrôle.

Le nombre total de lignes (case 6) doit correspondre au numéro de la dernière ligne enregistrée dans le cahier de l'UP (ou dans le second cahier si deux cahiers ont été nécessaires).

Les autres totaux se calculent aisément au moyen de la fiche réservées au calcul intermédiaire des sous-totaux par page.

Les relations suivantes doivent être vérifiées :

$$C(6) = C(8) + C(9) + C(10)$$

$$C(6) = C(10) + C(11) + C(12)$$

$$C(8) + C(9) = C(11) + C(12)$$

Les variables (15) à (23) sont des variables classiques de gestion.

A noter simplement que le dénombrement d'une UP peut dans certains cas s'étaler sur 2 jours.